

Image not found or type unknown



payer réparations d'un local personnel utilisé par une assoc

Par **JASMINE1**, le **26/10/2010** à **20:34**

Bonjour,
Je suis trésorière d'une association à but non lucratif.
Nous entreposons du matériel dans un bâtiment que nous prête la présidente.
Le toit de ce bâtiment est en mauvais état et la présidente propose de le refaire aux frais de l'association (environ 900 e).
Je pense qu'il s'agit d'un enrichissement personnel mais cela ne semble poser de problème aux autres membres du bureau.
Que faire si ce n'est démissionner du bureau ?
Merci de m'apporter une réponse;